

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE ÉQUIN (2008 – 2013)

NATURE DE L'OPÉRATION

Développer l'élevage, augmenter la valeur ajoutée des productions locales et favoriser la promotion et la commercialisation des chevaux dans le département du Lot.

Ce programme concerne les filières chevaux de sport, chevaux de loisirs et chevaux de trait du Lot. Il est organisé autour de plusieurs mesures :

FILIÈRE CHEVAUX DE SPORT

- **aide à la génétique confirmée** : prise en charge de 50 % d'une dépense plafonnée à 1 000 € pour les frais de mise à la reproduction de juments 1 pt PACE minimum sans limite d'âge pour produire un Aa ou AACR
- **aide à la préparation de jeunes chevaux aux journées de présentation-vente** : prise en charge de 80 % d'une dépense plafonnée à 400 € par cheval pour les frais de pension-travail chez un professionnel et les frais d'engagement aux journées de présentation-vente
- **journées de présentation-vente** : prise en charge des frais d'organisation et de communication de deux journées de présentation-vente dans la limite de 2 000 € par manifestation

FILIÈRE CHEVAUX DE LOISIRS

- **aide à la génétique confirmée** : prise en charge de 50 % d'une dépense plafonnée à 500 € pour les frais de mise à la reproduction de juments labellisées loisir ou ayant un produit labellisé loisir
- **aide à la préparation de jeunes chevaux aux qualifications loisir** : prise en charge de 80 % d'une dépense plafonnée à 400 € par cheval pour les frais de pension-travail chez un professionnel et les frais d'engagement
- **journée de présentation-vente de chevaux de qualification loisir** : prise en charge des frais d'organisation et de communication d'une journée de présentation-vente dans la limite de 2 000 €

FILIÈRE CHEVAUX DE TRAIT

- **aide à la station de monte de Sousceyrac** : participation au fonctionnement de la station de monte de Sousceyrac à hauteur de 1 500 € par an
- **aide à la génétique confirmée** : aide forfaitaire de 66 € pour les frais de mise à la reproduction des juments participant à des concours régionaux d'élevage
- **aide à la préparation des chevaux de trait à une utilisation à la selle ou à l'attelage** : prise en charge des frais de conservation et de préparation des poulains aux tests d'utilisation, dans la limite d'un forfait de 150 € par poulain de un an, 100 € à deux ans, 70 € à trois ans, agréé aux tests d'utilisation

- **aide à la commercialisation en circuit court** : prise en charge des frais de repousse des poulains sevrés pour une valorisation bouchère locale en circuit court, dans la limite d'un forfait de 150 € par poulain abattu localement
- **journée de promotion de l'utilisation du cheval de trait** : prise en charge des frais d'organisation et de communication d'une journée de promotion de l'utilisation du cheval de trait, dans la limite de 700 €

ACTIONS COLLECTIVES

- **journée de promotion de l'élevage équin du Lot** : prise en charge des frais d'organisation et de communication d'une journée de l'élevage équin du Lot, dans la limite de 2 000 €
- **soutien aux démarches de promotion** : prise en charge à hauteur de 50 % des frais engagés pour la promotion de l'élevage équin du Lot (publicité, communication, achat de matériels et équipements, participation à des salons et manifestations équestres...), dans la limite d'une dépense annuelle de 2 000 €

BENEFICIAIRES

Éleveurs lotois adhérant à l'association anglo-arabe du Lot, à l'association des éleveurs de mérins et équidés de loisirs du Lot ou à l'association des éleveurs de chevaux lourds du Lot ou à l'association de promotion de l'élevage et de l'utilisation du cheval de trait du Lot (ASPECT)

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- Aides individualisées et payées directement par le Conseil général aux éleveurs
- Plafonnement des aides par éleveur à 5 000 € sur l'ensemble du programme

DOSSIER À PRODUIRE

Pour la demande

- Demande écrite
- Devis de l'opération

Pour le versement

- Demande écrite
- Justificatifs des dépenses réalisées
- Avis technique de la Chambre d'agriculture

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction des Infrastructures et de l'Aménagement
Service Agriculture et Environnement

En liaison avec la Chambre d'agriculture du Lot

OBSERVATIONS

Les dossiers sont élaborés par le technicien équin de la Chambre d'agriculture du Lot.